

RÉUNION GROUPE DE TRAVAIL GIRE

08/07/2026 - ANDEA AMPASANIMALO - 14H-16H30

PARTICIPANTS

- | | |
|---|--|
| 1. Ngolatiana Hobinantenaina | 15. Patrick Frenel - OIEau |
| Rasoamiaramanana - ANDEA | 16. Henintsoa Rahajarimanana - WWF |
| 2. Benjamin Lebault - Région Nouvelle | 17. Simon Rafanomezantsoa - WWF |
| Aquitaine | 18. Lahatra Randriamifidy - PNUD |
| 3. Sylvie Rakotoniaina - Région | 19. Hanitra Rasolofoniaina - Coopération |
| Nouvelle Aquitaine | décentralisée Billère-Soavinandriana |
| 4. Basile Diouf - pS-Eau | 20. Luciano Andriamaro - STRP |
| 5. Carole Chemin - pS-Eau | Convention de RAMSAR |
| 6. Djibril Coulibaly - SOGED | 21. Hasmina Rachel Wendie SANGOR - |
| 7. Khady Gueye - SOGED | Indépendante |
| 8. Latsouck Diouf - SOGED | 22. Floriane Clara Norodinina - |
| 9. Issa Leye - SOGED | Indépendante |
| 10. Yena Mama - SOGED | 23. Alycia Ambinintsoanirainy Harisson - |
| 11. Mamy Ralambosamimanana - | Ran'Eau |
| ANDEA | 24. Nantenaina Rakotoarimanana - |
| 12. Jacques Ramarlah - COGELI | Ran'Eau |
| 13. Tahiriniaina Razafimamonjy - COGELI | 25. Lova Rakotoniaina - Ran'Eau |
| 14. Patrice Rakotoniaina - Indépendant | |

CADRAGE ET OBJECTIFS DU GT - RAN'Eau

RAPPELS DU CONTEXTE DE LA RELANCE ET DES OBJECTIFS DU GT

Depuis 2014, Ran'Eau anime un groupe de travail réunissant des experts sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Une capitalisation des expériences des acteurs a été entamée sur les caractéristiques d'un comité de gestion de bassin versant. La dynamique actuelle — nouveaux textes réglementaires, projets de l'OIEau, du PNUD, de la BAD et de la Banque Mondiale — a conduit Ran'Eau à juger le moment opportun pour relancer le GT.

OBJECTIF DU GT POUR 2026

Élaborer un policy brief à destination des décideurs concernant la reconnaissance institutionnelle et juridique, et le financement durable des comités de gestion de bassins.

Les réunions seront mensuelles le **deuxième mercredi du mois** avec une question clé par réunion (ex. financement durable, statut des comités, place de la GIRE dans les nouveaux textes). Elles se feront principalement en ligne, mais pourraient être en présentiel selon les besoins.

Quatre axes principaux de travail sont identifiés :

Axe 1 : Diagnostic partagé

- Objectif : Construire une lecture commune de la situation des comités.
- Questions de travail : Comment les comités sont-ils organisés (structure, échelle, fonctionnement) ? Quels sont leurs rôles réels ? Comment financent-ils leurs activités ? Quels blocages rencontrent-ils ? Quelles différences d'une région à l'autre ?
- Résultat attendu : Une note de diagnostic partagée.

Axe 2 — Analyse des enjeux

- Objectif : Identifier les causes profondes et mesurer les conséquences.
- Questions : Pourquoi le problème dure-t-il ? Qu'est-ce qui bloque ? Qui est touché, et comment ? Quelles conséquences sur la ressource en eau ?
- Méthode : Arbre à problèmes et arbre à solutions.
- Résultat attendu : Les principaux messages à porter sont identifiés.

Axe 3 — Construction du plaidoyer

- Objectif : Préciser les changements demandés.
- Questions : Que demandons-nous, à qui, comment et quand ? Sur quelles preuves nous appuyons-nous ?
- Méthode : Priorisation collective (vote ou matrice importance / faisabilité).
- Résultat attendu : Des messages de plaidoyer et des recommandations.

Axe 4 — Rédaction et validation

- Objectif : Valider le contenu final.
- Vérifications : Les arguments tiennent-ils ? Les recommandations sont-elles réalistes ? Le langage parle-t-il aux décideurs ?
- Résultat attendu : Une version finale approuvée par le groupe.

La méthodologie complète est disponible [ici](#).

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 08 JUILLET 2026

La séance d'aujourd'hui s'inscrit dans le premier temps de la méthodologie : le diagnostic.

Spécifiquement, elle vise à :

- Partager les avancées sur le document de capitalisation ;
- Partager les expériences des membres sur le statut, les rôles et le financement de leurs comités ;

- Identifier les blocages communs et les solutions déjà testées (statut associatif, articulation avec les collectivités...) ;

PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE CAPITALISATION

Le document de capitalisation sur les comités de gestion de bassin versant est en cours de finalisation, avec des besoins de mise à jour et de compléments d'informations de la part des membres du GT.

Pour consulter le document, veuillez cliquer [ici](#).

Les membres sont invités à insérer leurs commentaires, suggestions d'amélioration directement sur le document ou à les renvoyer à Ran'Eau via mail.

Ce document de capitalisation a deux visées : à la fois alimenter les discussions pour les discussions mais aussi se nourrir de ces échanges pour plus de pertinences.

Cinq questions ressortent du document pour alimenter le diagnostic :

- La gestion de l'eau doit se faire uniquement à l'échelle des bassins versants, même si cela dépasse les limites administratives ;
- Chaque territoire doit pouvoir organiser librement son comité de gestion, sans modèle national.
- Un plan de gestion qui n'est pas contraignant est inutile ;
- Une redevance sur les usages de l'eau est indispensable pour assurer la pérennité des comités ;
- Les comités de gestion devraient tous relever d'un statut juridique unique et disposer d'une personnalité juridique propre.

ÉCHANGES-DÉBAT ENTRE LES PARTICIPANTS

Q : Quels sont les rôles des comités des bassins ? Est-ce qu'il y a des rôles communs ? Quelle est la composition des comités ? Est ce que vous composez directement les comités de bassin sans passer par les Comité Locale de l'Eau (CLE) ?

R: Les comités sont au niveau local avec une répartition fixée par un décret : 50 % de représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux (communes, régions, districts, intercommunalités), 25 % de représentants des usagers (comités de points d'eau, associations d'usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles, associations eau et assainissement) et 25 % de représentants de l'État (ministères concernés : Eau, Environnement, Agriculture, Santé...). Par rapport aux rôles, il n'y a pas encore de cadre commun au niveau national. Chaque comité définit donc ses rôles et son organisation en fonction des besoins et des spécificités.

Q : Par rapport à la capitalisation, est ce qu'elle peut être utilisée dans les décrets d'application du nouveau code de l'eau ?

R : Il est nécessaire d'utiliser ces expériences capitalisées pour améliorer le secteur.

Thématique 1 : Chaque territoire doit pouvoir organiser librement son comité de gestion sans modèle nationale - liberté organisationnelle totale au niveau local

- *Nécessité d'avoir une standardisation : Il est toujours nécessaire d'avoir un alignement au niveau national mais le comité est libre pour l'accorder avec le contexte existant dans chaque territoire. Un modèle national va servir de guide qui va permettre d'harmoniser le comité et va servir de balise qui conduit son fonctionnement.*
- *Importance du décret : Le décret doit toujours être appliqué quelque soit l'échelle de gestion. En attendant les nouveaux décrets, le n° 2003-191 fixe une répartition des membres du comité de bassin. Actuellement, un travail est initié avec le PNUD pour élaborer un guide concernant les comités, qui devrait fournir un cadre national pour tout ce qui les concerne : composition, rôles, etc.*
- *La complémentarité : Le mot gestion est égal à la gouvernance. La gouvernance lui va de paire avec le capital humain, qui est une richesse pour une meilleure gestion. Donc, il y a le croisement entre cadre juridique et besoins, mais il y a aussi tout ce qui est physique et environnementale ce qui ramène à une complémentarité (Etat, comité local de l'eau et CTD). Il y a donc des besoins derrière leurs visions sans avoir à dépasser les politiques nationales, une forme de 50/50.*

Thématique 2 : Un plan de gestion qui n'est pas contraignant est inutile

- *Considération des communautés : Il est toujours important de considérer les communautés concernées, donc les plans de gestion doivent être socialement acceptés pour que les personnes se l'approprient pour pouvoir y contribuer. En tant qu'association, il n'y a pas de contraintes. Si on arrive à les faire approprier, il sera plus facile de les mettre en œuvre et de faire le suivi, sans obligatoirement poser des contraintes.*
- *Échelle du plan : En parlant des contraintes, l'eau n'est pas séparable des territoires, donc il est lié à l'organisation territoriale, une liaison profonde. Ce qui exige une gestion cohérente en termes de qualité et quantité de ressources (reconnaissance des zones humides). Tout cela est lié, donc il faut une contrainte pour s'assurer de les respecter.*
- *Contraindre pour atteindre les objectifs : Un plan de gestion doit être contraignant parce qu'il y a des résultats et objectifs à atteindre. Donc, c'est important que les objectifs et les résultats fixés par les comités soient encadrés par des contraintes. Sinon, les plans seront uniquement théoriques.*
- *Adaptation/ déviance/ résistance : Dans le cadre du COGELI, il y a un piétinement entre aménagement du territoire et gestion de l'eau. En tant que comité de gestion, jusqu'où peut-on gérer les réactions des usagers ? Les lacs deviennent des rizières donc, jusqu'où a-t-on la force de pression pour organiser les usagers ?*
- *Est ce que la contrainte ressort du comité ou de l'Etat ? qui exerce la contrainte alors ?*
- *Inclusif et participatif : Un plan de gestion est un outil, il est là pour harmoniser les actions. Il peut y avoir des restrictions mais pas trop contraignantes. C'est le processus d'élaboration qui*

doit être participatif et inclusif. Mais il faut définir quels rôles régaliens sur l'application de certains règlements ?

Thématique 3 : Une redevance sur les usages de l'eau est indispensable pour assurer la pérennité de comités

- *Recherche de modèle économique adaptée : La redevance est une forme de financement pour la structure. Elle est cependant presque systématiquement contestée juridiquement par les acteurs économiques qui tirent le plus profit de la ressource (secteurs minier, eaux embouteillées). Instaurer une redevance est donc autant un acte politique qu'un acte technique. Il faut alors, un modèle économique pérenne et nécessaire pour la durabilité. Plus il est local, plus il est autonome.*
- *Transparence de la gestion : La bonne gestion des fonds contribue à la transparence et évite les corruption. Un modèle économique géré localement implique ceux qui paient, en tenant compte de leur patrimoine, ce qui va renforcer l'attention et l'implication de la population aux résultats.*
- *Finalité des redevances : Dans le contexte malgache il n'y a pas encore de solution/alternative à ces redevances d'où la nécessité d'informer sur la finalité de ces redevances. Sans redevance, il n'y a pas de comités parce qu'aujourd'hui les redevances sont nécessaires aux comités.*
- *Prise en compte des ristournes : Pour pérenniser le système de redevance il est nécessaire de prendre en compte les différentes perceptions, s'inspirer par exemple des ristournes par rapport aux usagers du lac.*
- *Déséquilibre dans le paiement des redevances : Les redevances imposés sur le tarif de l'eau potable ne couvrent pas le financement du « grand cycle de l'eau » (protection des milieux naturels, bassins versants, littoral), ce qui crée un déséquilibre : les seuls usagers de l'eau potable ne peuvent financer la totalité de la GIRE. Un déficit de financement structurel a été illustré par l'exemple français : plusieurs milliards d'euros manquants sur les budgets pluriannuels des agences de l'eau.*
- *Non-application et non-existence des décrets : À Madagascar, deux types de redevances sont prévus par les textes (redevance de prélèvement et redevance liée à l'usage de l'eau), mais les décrets d'application ne sont pas soit appliqués soit pas encore tous publiés, ce qui limite leur opérationnalité actuelle.*
- *Valeur monétaire des ressources : Le problème à Madagascar c'est que la valeur monétaire des ressources est encore peu connue, ce qui complique le calcul des redevances.*
- *Nécessité de faire des études : Dans le cadre de l'eau potable, ces redevances font partie d'un business plan. Tout ce qui est redevance en matière de ressource en eau n'est pas encore défini, il faut alors faire des études, sortir un modèle économique pour y contribuer au niveau de ces redevances.*

Thématique 4 : La gestion de l'eau doit se faire uniquement à l'échelle des bassins versants, même si cela dépasse les limites administratives

- *Limite par rapport aux activités anthropiques : Pour le lac Itasy, la gestion dépasse un peu des limites administratives. À part l'hydrographie, il y a aussi les limites de vie, en termes d'activités quotidiennes sur le lac.*
- *Limitation à l'échelle du bassin versant: Le plus important c'est que, la gestion doit se faire uniquement à l'échelle du bassin versant - peu importe la taille - pour que ça puisse produire un effet.*
- *Alignement avec les autres programmes : Il est important de les aligner avec les autres programmes de développement comme le Plan d'Urbanisme Directeur (PUDI), le Plan de Développement Local Intégré et Inclusif (PDLII), etc. Ces plans doivent s'aligner avec d'autres politiques existantes. On ne peut pas isoler l'échelle des bassins versant sans faire la cohérence avec d'autres schémas. C'est ce qu'on entend par GIRE l'acteur ne s'arrête pas seulement au niveau du bassin.*
- *Champ d'action du comité : L'échelle hydrographique on le connaît tous, cela va dépendre des types de bassin (bassins hydrographique, bassins littoraux). L'échelle doit alors se faire à tous ces types de bassins. Il y a besoin de coordination entre les différents acteurs et secteurs.*

RETOUR PAR RAPPORT AUX ÉCHANGES - PATRICK FRENEL

Le GIRE doit être vécu par la population locale, "banaliser" l'aspect GIRE, c'est-à-dire d'en faire un enjeu concret et vécu par les populations locales plutôt qu'un concept technique importé. Elle doit être visible et tangible par les communautés locales :

- La porte d'entrée est la diffusion des messages sur l'eau potable (disponibilité et qualité, pollution). Quand les problèmes de l'eau potable sont abordés, on étend vers la GIRE pour aborder les questions de protection de la ressource et d'assainissement. Le but est ici de faire de la GIRE un vécu et à la portée de tous pour susciter le débat.
- L'autonomisation au niveau local va aboutir à des solutions de terrain. Autrement dit, les solutions sont à faire produire par la population au niveau local.
- Il faut trouver les lignes entre le national et le niveau local, où est ce qu'on met les frontières entre les deux : politiques locales et politiques nationales. Voir si on arrive à faire émerger les initiatives locales et si on arrive à coordonner cela. Mais cela va toujours dépendre des pays, des réalités et des besoins. Dans une démarche de complémentarité, chacun est amené à participer à l'œuvre collective selon ses compétences et ses moyens propres, dans un principe strict de non substitution.
- Il faut adapter les échelles territoriales, imposer des mosaïques, mettre en correspondance, intercommunalité et savoir quelles sont les compétences de ces communes.

RETOUR D'EXPÉRIENCE - SOGED

La délégation de la SOGED a partagé son expérience d'un comité de bassin à l'échelle sous-régionale, en fonctionnement depuis 2006, réunissant usagers, universitaires et représentants étatiques des pays membres. Le principal enseignement partagé est que le fonctionnement d'un tel comité exige des moyens importants, financés indirectement par les États, ce qui rejoint la problématique du financement pérenne discutée par les participants malgaches. La délégation a salué la richesse des dispositifs locaux

observés à Madagascar durant son séjour et prévoit de visiter un comité de gestion sur le terrain dès le lendemain.

POINTS DE CONSENSUS ET DE DÉBAT POUR LE GT

POINTS DE CONVERGENCE

- La gouvernance des comités dépend autant du capital humain et du processus participatif que des textes juridiques eux-mêmes.
- Un cadre national harmonisé (guide, décret) reste nécessaire, tout en laissant une marge d'adaptation locale (subsidiarité).
- La redevance seule ne suffit pas : un modèle économique pérenne, articulant financement national et solutions locales, doit être recherché au cas par cas.
- La gestion doit s'organiser autour de la logique de bassin / masse d'eau plutôt que des seules limites administratives, sous réserve d'exceptions (nappes alluviales, littoral).

POINTS DE DÉBAT

- Le degré de force contraignante à donner aux plans de gestion et l'acteur légitime pour la porter (comité vs État).
- Les modalités concrètes de collecte et de répartition des redevances, en l'absence de décrets d'application finalisés.
- L'équité territoriale entre comités disposant de ressources locales mobilisables inégales.
- L'articulation précise entre l'échelle administrative (intercommunalités) et l'échelle hydrographique dans le cadre de politiques territoriales contractuelles.

PERSPECTIVES

Prochaine réunion : Mercredi 12 août 2026 à 09h30

Lien de connexion : <https://meet.google.com/jwb-xztz-hzk>

Ordre du jour : Poursuite du diagnostic sur la question du statut juridique des comités de gestion



Date: 08 juillet 2026
 Objet: Réunion du GT GIRE
 Lieu: ANDEA Ampsinimalo

FICHE DE PRESENCE

Région:

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE		AGE		ORGANISME	FONCTION	MAIL ET TELEPHONE
		M	F	moins de 30 ans	plus de 30 ans			
1	RASOAMITRIMANA Ngolaliso Habinantiana		X		X	ANDGA	Directeur	ndoydpc-andea@gmail.com 036 1606375
2	LEBULT Benjamin	X			X	Région Nouvelle Aquitaine	Assistant Technique	benjamin.lebult@region-nouvelle-aquitaine.fr 043222670
3	RAKOTONIAINASYLIS		X		X	Région Nouvelle Aquitaine	Chargée d'Appui GIRE/Lecteur	syllis.gire@region-nouvelle-aquitaine.fr 0345879905
4	DIOUF Basile	X			X	P.S. Eau	Animateur programme GIRE	basile.diouf@pseau.org
5	RATHIAH Jacques	X			X	COGELI	conseiller	jacques.rathiah@gmail.com 0340422593
6	RAKOTONIAIN Patsy	X				Indépendant		patsy.rakotoniain@gmail.com 034 44 35797
7	RAEFIMAHONJY Jakiniriana		X	X		COGELI	Présidente	raefimahanjy@gmail.com 0381060303

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE		AGE		ORGANISME	FONCTION	MAIL ET TELEPHONE
		M	F	moins de 30 ans	plus de 30 ans			
8	HARISSON Alycia ambintantsoanirainy		X	X		Ran'eau	Stagiaire	ambintantsoanirainy@gmail.com 0385643733
9	Nantana RATONANANTANA	X			X	Ran'eau	Rep Comm	nantana@ran'eau.org
10	RALANISOSAM NANANA Nany	X			X	ANDEA	DRPE	ralambosamy@gmail.com 0384100015
11	GUEYE Khady Thierno		X		X	SOGED	PCA	pcasoged@omvs.org +221 78 544 8645
12	Lafonck Jovif	X	X		X	SOGED	DCR	lafonck.jovif@soged-omvs.org
13	Conibaly Djibril	X			X	SOGED	DG	dje@soged-omvs.org
14	Finel Patrick	X			X	COGEB (OIEA) WWF	Consultant	finel.patrick@orange.fr
15	RAHAJARIMANANA Henrikoa	X		X		WWF	PD. Infra. Water	henintsoana@gmail.com
16	RAFANOMEZANTSO Simon	X			X	WWF	Senior Officer	shafanomezantso@gmail.com 034 49 500 29

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE		AGE		ORGANISME	FONCTION	MAIL ET TELEPHONE
		M	F	moins de 30 ans	plus de 30 ans			
17	ANDRIANARO Luciano		✓		✓	STRP Convent de RANSAR	Représentante Nationale	lucianoandrianaro@gmail.com 034 054 3823
18	SANGOR Hasmina Rachelle Wendie		✓	✓		Ran'Eau	Stagiaire	rachellewendie@gmail.com 034 43 685 99
19	Mama Yenga	✓				OMVS/ SIDA	chef de Division	dyonwuyeng@gmail.com
20	Issa LÉYE	✓			✓	SOGEI	Expert SIB	issa-lye@geges-omvs.org
21	NORDININA Iroune Clara		✓		✓			clanorine@gmail.com 034 02 902 09
22	RAKOTOMIAINA Lova	X		X		Ran'Eau	RESI	lova.rakotom@gmail.com 034 21 626 76
23	RANDRIAMIFY Lahatra	X		X	X	PNUD		lahatra.randriamify@gmail.com 034 23 602 27
24	RASOLOFOTIAINA Haritra		X		X	Coop. dév. Bilière. Sam. malienne	coordinatrice	haritra@kagaho.fr 034 95 609 52
25	Chemin Carole		X			PS-Eau	Chargée Mission	carole.chemin@psau.org